



Division terrain en 3 lots

Par **teve**, le **19/05/2008** à **21:37**

Bonjour,
Nous avons acheté un terrain issu de la division d'un grand terrain en 3 lots en 2004.
2 vendus et construits depuis et le 3ème pas constructible avant 10 ans sauf à lancer un permis de lotir.
Nous avons entendu dire que depuis le 01 Octobre 2007 la loi a changé et que ce 3ème terrain devenait constructible immédiatement, ce qui nous chagrine car nous pensions être encore tranquille pendant quelques années.
Est-ce vrai et si oui, quelles sont les formalités???
La nouvelle loi ne s'applique-t-elle pas qu'aux divisions à venir?? est-elle rétroactive???
Merci de nous répondre si vous pouvez nous aider à comprendre.
Patrice.